Affiché le

ID: 029-212901052-20170210-2017107-DE

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, expose le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2017 tel qu'annexé.

Monsieur SALIOU présente les perspectives économiques de la France en rappelant que l'économie mondiale ne cesse de ralentir depuis 2011. Il précise que l'investissement au niveau national peine à remonter depuis 2012 et, qu'en parallèle, les exportations sont affectées par le Brexit.

Monsieur SALIOU rappelle, qu'au niveau national, la croissance du P.I.B. est prévue en dessous des 2 % pour 2017. Concernant les objectifs de la dette publique nationale, il précise que ceux-ci ne pourront pas être tenus. Il rappelle que l'économie mondiale est prise au piège de la déflation, un pic de croissance en zone Euro et que la croissance du Produit Intérieur Brut (P.I.B.) est plafonnée à 1.3 % en 2016 et 2017 (scénario du Fond Monétaire International - F.M.I.).

Monsieur SALIOU rappelle que les hypothèses de croissance du Projet de Loi de Finances (P.L.F.) 2017 sont trop optimistes au vu du déficit public et de la dette publique. Il communique au Conseil municipal des extraits du rapport public annuel 2017 de la Cour des Comptes : l'objectif de réduction de déficit public de la France pour 2017 sera selon la Cour « très difficile à atteindre » et celle-ci estime que « des efforts accrus de maîtrise des dépenses seront nécessaires ». Fixée par le gouvernement à 2,7 % du Produit Intérieur Brut (P.I.B.), contre 3,3 % l'an dernier, la prévision de déficit pour 2017 reste « très incertaine » et ne semble donc « pas très prudente », aux yeux du Premier président de la Cour des Comptes. En cause, d'un côté, une prévision de recettes trop « optimiste » et, de l'autre, une accélération des dépenses doublée de « plusieurs risques de sous-estimation ». La Cour des Comptes rappelle que la prévision du gouvernement table sur une accélération « sensible » des dépenses des collectivités (+2 % après + 0,8 %), notamment de fonctionnement, sous l'effet de la hausse du point d'indice de la fonction publique, l'impact de la première vague du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (P.P.C.R.) et la hausse de l'inflation. Les dépenses d'investissement seraient également affectées. Afin de ramener durablement le déficit de la France sous le seuil des 3 %, des efforts « exigeants » seront à réaliser, indique la Cour qui pointe l'impact sur la situation financière de la « remontée des taux d'intérêt », de l'évolution de la contribution au budget de l'Union Européenne » et du renforcement des dépenses en matière de sécurité intérieure et extérieure. Ainsi, au-delà de 2017, explique la Cour, « le rétablissement structurel des finances publiques programmé appelle des efforts d'une ampleur inédite sur les dépenses » et « nettement supérieure à celui mené ces dernières années ». Cet effort devra « changer de nature », en s'attachant à « réduire les principales sources d'inefficacité de la dépense, mais aussi en effectuant des choix explicites, s'appuyant notamment sur un réexamen des missions assurées par les administrations publiques prises dans leur ensemble ».

Monsieur SALIOU précise que les finances des Régions subissent un effet ciseaux et voient la dégradation de leur épargne brute expliquée par des recettes qui augmentent moins vite que les dépenses. Le taux d'épargne brut des Régions était de 24.6 % en 2011 contre 20.1 % en 2015. Ainsi, les Régions se voient recourir à l'emprunt pour financer des investissements à la hausse. Depuis 2011, les emprunts ne cessent d'augmenter avec une évolution des dépenses d'équipement fixée à 4.7 % en 2014 et 4.2 % en 2015. Les Départements voient leur section de fonctionnement fortement impactée par les aides sociales. L'épargne et l'investissement des Départements diminuent depuis 2011. Le taux d'épargne brut était fixé à 14 % en 2011, 9.9 % en 2015.

Monsieur SALIOU dresse l'état des lieux des finances locales en 2015 (bloc communal). Il souligne l'effort des communes notamment au niveau des recettes. En effet, les recettes augmentent plus vite que les dépenses en 2015. Il précise que la baisse des dotations a été amortie par la fiscalité et un ralentissement des dépenses de personnel. En effet, ces dernières ont baissé de 1.4 % en 2015. Le taux d'épargne brut des communes, en 2015, était de 14.7 %. Pour les communes et les E.P.C.I., les ratios de désendettement sont toujours éloignés des seuils critiques : pour les communes 5.4 années et, pour les E.P.C.I., 4.6 années. Le bloc communal poursuit la baisse du volume d'investissement : - 14.2 % de

dépenses d'équipements entre 2011 et 2015, - 16.5 % sur la même périotte pour les E.P.C.I. En 2015, les recettes de fonctionnement ont progressé grâce aux efforts de gestion phis of propresse qui a entraîné une hausse de l'épargne brute en 2015 et des ratios qui restent bien positionnés. Sur 2015, il est constaté une nouvelle baisse importante des investissements dont le niveau semble être la variable d'ajustement de la baisse des dotations.

Monsieur SALIOU rappelle que l'horizon semble toujours incertain quant au maintien de l'épargne brute et aux ratios 2016 avec, de surcroît, une deuxième année de forte minoration des dotations. Au niveau du bloc communal il s'interroge sur la poursuite de la baisse des investissements. Il fait remarquer que la baisse de la D.G.F. contribue à réduire le déficit de l'Etat et rappelle, comme indiqué précédemment, que la Cour des Comptes estime que le déficit de l'Etat estimé à - 2.2 % en 2017 sera difficile à tenir. Il rappelle que le Président de la République a réduit de moitié la baisse de la D.G.F. en 2017. L'inflation française en 2017 est estimée à 0.8 % avec un taux définitif retenu par le parlement à + 0.4 %.

Monsieur SALIOU présente la situation de la Ville de Landivisiau. Il explique les trois blocs de gestion (fonctionnement, épargnes et annuités, investissements). Il expose les chiffres des comptes administratifs 2013/2015 et précise que les équilibres budgétaires ont été confortés entre 2013 et 2015 avec une progression des recettes réelles de fonctionnement de + 0.82 % / an et une baisse des dépenses réelles de fonctionnement en moyenne de - 1.06 % / an.

Monsieur SALIOU rappelle au Conseil municipal que 7.3 millions d'euros ont été consacrés à l'investissement et que l'encours de la dette a été ramené de 14 564 543 € à 11 971 271 €, soit - 21.66 %. L'épargne nette à progresser de + 41.72 % soit une moyenne annuelle de + 19.05 %. Ainsi, il a été constaté un retournement de l'effet ciseaux débuté en 2012 et un véritable effort en matière de politique de désendettement.

Monsieur SALIOU illustre son propos en rappelant qu'en 2013 l'endettement par habitant était de 1 519 €. En 2015, celui-ci était de 1 249 €. La capacité de désendettement de la commune en 2015 est de 4.6 années. La moyenne des communes est de 5.4 années.

Monsieur SALIOU précise que la prospective réalisée en 2015 a porté ces fruits puisque la baisse de la D.G.F. de - 492 976 € en deux ans a été anticipée lors de cette prospective. Il rappelle les estimations 2015 des dotations fixées lors de la prospective 2014 et les chiffres réalisés en 2015.

Monsieur SALIOU précise que les efforts de gestion ont permis de reconstituer les soldes d'épargne : en 2015, l'épargne de gestion est fixée à 3 126 k€, l'épargne brute à 2 586 k€ et l'épargne nette à 1 273 k€.

Monsieur SALIOU présente les orientations budgétaires 2017. Il précise que l'année 2017 sera une année encore placée sous le signe d'une très grande prudence : avec d'un côté, une stabilité des produits de fiscalité ainsi qu'un endettement maîtrisé et d'un autre côté, des dépenses de fonctionnement soumises à des augmentations non maîtrisables par la collectivité, l'incertitude quant au niveau de baisse réelle des concours financiers de l'Etat, des exonérations fiscales et des transferts de charges non compensées par l'Etat, l'impact réel de la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels ainsi qu'un désengagement financier amorcé ou déjà annoncé par les autres collectivités et la réduction de l'attribution des compensation (conséquence du transfert des compétences à l'échelon intercommunal). Ainsi, il convient de respecter les cinq principes de bonne gestion : maintenir la qualité des services et les efforts d'équipements, maintenir les taux de fiscalité, dégager de l'épargne ou de l'autofinancement, éviter l'effet ciseaux en fonctionnement et enfin contenir le niveau d'endettement. Il rappelle l'importance de maintenir les taux de fiscalité (sans augmentation) et ce, malgré la baisse de la D.G.F. En effet, la perte de D.G.F. est estimée à 676 166 € entre 2013 et 2017.

Monsieur SALIOU rappelle que 95 126 € de produits de fiscalité directe n'ont pas été compensés. Il estime que la dette de la commune a été maîtrisée et sécurisée et que celle-ci peut être rehaussée de 1 million d'euros avec un profil d'amortissement réaménagé.

Monsieur SALIOU rappelle que la Ville a travaillé sur la dette en reconstruir pret sur le Budget Eau. Il précise qu'il convient d'éviter l'effet ciseaux en continuant à maîtriser tous les postes de dépenses notamment au niveau :

□ du personnel :

- stabilité des effectifs (remplacement de 4 départs à la retraite avec un renfort pour faire face à l'instruction des cartes nationales d'identité) et prise en compte des 4 scrutins électoraux, de la revalorisation du point d'indice (+ 0,6 % au 1er juillet 2016 et + 0,6 % au 1er février 2017, soit : + 35 000 € en année pleine),
- augmentation des cotisations retraites (\pm 0,15 %) et cotisation CNFPT (\pm 0,5 %) pour les 15 emplois aidés,
- mise en œuvre des décrets relatifs aux « parcours professionnels, carrières et rémunérations »,
- droits à avancement de carrière (GVT) : + 0,80 %.
- □ des charges à caractère général et autres charges de gestion courante :
- maintien des autorisations de crédits 2016 en restant sous l'objectif d'évolution de la dépense locale (+ 1,3 % en 2017),
- stabilité des subventions aux associations, mise en œuvre de l'agenda programmé d'accessibilité, édition du festival « Moi les Mots », externalisation de la signalisation routière, renouvellement du dispositif de vidéo protection.
- □ des frais financiers :
- recul par rapport à 2016 malgré le recours potentiel à un nouvel emprunt de 1 million d'euros à taux variable (base Euribor 3 mois + 0,65 %).

Monsieur SALIOU rappelle que, pour éviter l'effet ciseaux, il convient d'anticiper la réduction de l'attribution de compensation relative aux charges de fonctionnement et aux dépenses d'investissement. Il cite l'exemple du transfert de compétence de l'aire d'accueil des gens du voyage. Il précise l'importance de préserver l'excédent brut de fonctionnement pour dégager des marges d'autofinancement. Les efforts de gestion ont permis de conforter les marges d'autofinancement. Le résultat de clôture 2016 est estimé à 3.7 millions d'euros après la prise en compte des restes à réaliser et la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Ainsi, la section d'investissement devrait s'équilibrer à près de 5.5 millions d'euros, ce qui permettra un programme de 4.3 millions d'euros étalés sur 2017/2018 avec les opérations suivantes : aménagement de la Vallée des Enfants, aménagement de la place Jeanne d'Arc, démolition du site de Kervignounen, réhabilitation de la Maison des Loisirs et de la Culture, reprises des façades de la salle Le Vallon, programme annuel de voirie, travaux divers sur les bâtiments communaux, tranche de renouvellement du réseau éclairage public, effacement des réseaux rue Douaumont, travaux à la chapelle Sainte Anne, mise en œuvre de l'agenda programmée d'accessibilité, mise aux normes de l'ascenseur en Mairie, renouvellement des feux tricolores, diverses acquisitions foncières et renouvellement du matériel et outillage. Ce programme est évalué à 4.3 millions d'euros.

Madame BLEAS M. rappelle qu'il convient, au niveau national, de trouver une alternative crédible à l'ultralibéralisme compte tenu du contexte instable et complexe français. Les politiques d'austérité ont divisé l'Europe et les peuples et l'Union Européenne doit donc se remettre en cause. Le Fonds Monétaire International (F.M.I.) et l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (O.C.D.E.) préconisent une relance des investissements notamment dans les domaines du développement durable, du domaine social et de l'éducation. Elle rappelle que les investissements étaient bloqués du fait de la politique menée par l'Allemagne. Elle estime que l'augmentation du salaire minimum dans certains pays va dans le bon sens et permettra ainsi le partage des revenus entre les populations.

Madame BLEAS M. rappelle que la croissance en France, pour AN 6, a été de 1.1 % (contexte national, attentas, grèves au printemps 2016...). Les bénéfices des entreprises de cotisation et d'impôts. L'Etat avait consacré 40 Milliards d'euros pour des aides aux entreprises (enveloppe peu utilisée). Ces fonds auraient dû être utilisés pour les secteurs exposés à une concurrence internationale.

Madame BLEAS M. rappelle que l'emploi redémarre mais la courbe du chômage s'est inversée trop tardivement. Les banques doivent jouer leurs rôles pour faciliter la création d'emplois. Elle rappelle que le budget de l'Etat 2017 tend vers moins de rigueur budgétaire, regrette que les exportations soient trop faibles.

Madame BLEAS M. souligne l'importance du régime de sécurité sociale français et rappelle que l'Etat doit concilier économie, développement durable et politique sociale. La baisse de la D.G.F. a conduit les intercommunalités à adopter des gestions plus rigoureuses.

Madame BLEAS M. s'interroge sur les conséquences de la baisse de la D.G.F. Concernant la Ville de Landivisiau, elle estime que le niveau de la dette est plus raisonnable notamment grâce à la renégociation de deux emprunts et aux mesures prises en matière de fiscalité.

Madame BLEAS M. rappelle les produits de fiscalité directe entre 2015 et 2016 et estime qu'il est difficile de faire venir une nouvelle population compte tenu de la fiscalité en place.

Madame BLEAS M. déplore la politique tarifaire des services publics (non application des quotients familiaux pour les familles plus modestes). Elle rappelle la mise en place du P.L.U. en remplacement du P.O.S. et ce depuis 2009.

Madame BLEAS M. s'étonne du choix d'externalisation de la signalisation routière. Elle rappelle qu'une vigilance sera nécessaire sur les dépenses de fonctionnement afin de dégager de l'autofinancement et d'éviter le recours à l'emprunt. Elle estime que le rapport présenté au Conseil municipal est insuffisant notamment en matière de futurs investissements. La liste 2017/2018 des travaux a été présentée sans ordre de priorité ni chiffrage. Pour elle, ces éléments auraient dû être communiqués au préalable. Elle rappelle que la prévision budgétaire pour la réhabilitation de la Maison des Loisirs et de la Culture était de 160 000 € en 2016 et passe, en 2017, à 833 000 €.

Concernant l'Espace Mangin, **Madame BLEAS M.** estime que le projet manque de programmation. Pour la Vallée des Enfants, elle souhaite obtenir des précisions sur le projet. Elle espère que l'étude menée par le S.D.E.F. permettra des économies d'énergie sur l'éclairage publique. Elle constate que le dossier de passage à niveau à la gare ne fait pas l'objet d'inscription budgétaire.

Madame BLEAS M. souhaite que les futurs investissements dynamisent le territoire et soient basés sur l'intérêt général. Elle s'interroge sur la position de la ville quant au P.L.U.I.

Monsieur KERRIEN rappelle que la base des dotations a été amortie avec les mesures prises en matière de fiscalité. Il s'interroge sur les arbitrages à faire pour 2017.

Monsieur SALIOU rappelle que la Ville a travaillé sur la dette et que les différents investissements ont permis aux entreprises de s'installer sur la commune. Il rappelle à Madame BLEAS M. que les estimations ont été communiquées en commission pour l'ensemble des projets. Il rappelle que le débat du jour traite d'orientations budgétaires inscrites dans le projet de mandature.

Madame BLEAS M. souhaite connaître le montant des travaux dédié à la Vallée des Enfants.

Monsieur SALIOU rappelle qu'un travail en interne est en cours. Celui-ci est non finalisé mais que l'estimation est à ce jour fixée à 380 000 €.

Madame BLEAS M. souhaite des précisions sur les aménagements.

ID: 029-212901052-20170210-2017107-DE

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il s'agit d'un réaménagement total du site avec des aires de jeux dédiées aux enfants de 2/6 ans et 6/12 ans avec un plateau multisports. Elle rappelle l'importance de redonner vie à cet espace déjà très fréquenté.

Monsieur SALIOU rappelle les estimations des projets déjà fournies lors de la commission. Il précise que le Conseil municipal avait autorisé à lancer des études sur la M.L.C. et que ce type de dossier, pour arriver à terme, nécessite environ 24 mois. A ce jour, la Ville est en cours de préparation des dossiers de consultation des entreprises afin de lancer l'opération courant 2017. Il rappelle à Madame BLEAS M. qu'un budget en comptabilité publique correspond à une ouverture de crédit.

Madame BLEAS M. précise qu'il y aura des crédits, à nouveau, annulés au compte administratif.

Monsieur POULIQUEN confirme que les différents chiffrages ont été communiqués en commission. Il estime que le montant dédié à la Vallée des Enfants est trop important comme celui dédié à la place Jeanne D'Arc même si des travaux sont, selon lui, indispensables. Il souhaite attirer l'attention de Monsieur SALIOU sur le chantier de démolition de Kervignounen notamment sur la prise en charge des frais de démolition par l'entreprise qui aura la charge d'un nouveau projet. Il fait remarquer que, concernant les façades de la salle Le Vallon, le montant est différent de celui présenté au budget supplémentaire.

Monsieur SALIOU rappelle que ce dossier est traité par la justice. Les expertises sont en faveur de la Ville et il est à espérer que la Ville aura gain de cause. Il rappelle que, sur ce dossier, la Ville a déjà mené plusieurs actions et que les travaux seront engagés prochainement : les dossiers de consultation des entreprises seront validés au mois de mars, la consultation des entreprises est programmée en avril, les marchés seront attribués au mois de mai et le chantier se déroulera sur les mois de juillet, septembre et octobre.

Monsieur POULIQUEN évoque :

- l'état de la voirie communal,
- le renouvellement de l'éclairage public (certaines communes font le choix de supprimer partiellement l'éclairage en zones artisanales),
- l'effacement des réseaux rue Douaumont : quel montant sera pris en charge par le promoteur immobilier ?

Monsieur SALIOU rappelle que ce dossier bénéficie d'une aide financière du S.D.E.F. et qu'il reste à la charge de la ville 75 000 €.

Monsieur POULIQUEN rappelle l'importance de l'agenda d'accessibilité programmé et regrette le peu de moyens mis en œuvre par la Ville.

Monsieur SALIOU rappelle la politique menée par la commune dans ce domaine et estime que la Ville peut être fière des travaux déjà engagés.

Monsieur POULIQUEN demande des précisions sur les futures acquisitions foncières.

Monsieur SALIOU précise qu'il s'agit d'une propriété Espacil (ex bâtiment Kerjean).

Monsieur POULIQUEN souhaite connaître le matériel qui sera renouvelé.

Monsieur SALIOU indique qu'il s'agit de matériel, en fin de vie, utilisé par les services techniques municipaux notamment le tractopelle.

Monsieur POULIQUEN estime que les travaux listés pour les affichées 2017/2018 ne presentent aucun caractère d'urgence et qu'il manque un plan pluriannuel d'investissement avec notamment la création de lotissements communaux. Il souhaite évoquer le dossier de distribution d'eau potable à savoir la modification du mode de gestion, le dossier d'aménagement du centre-ville et son plan de circulation. Il précise que le commerce du centre-ville « va mal, la bonne santé de quelques commerces ne doit pas masquer le mal être de la majorité ».

Madame le Maire conteste ces propos et affirme que ces fréquentes rencontres avec les commerçants locaux lui permettent d'affirmer que le commerce se porte bien dans la commune.

Monsieur POULIQUEN recommande également la mise en place de talus arboré.

Monsieur MORRY informe le Conseil municipal que le Syndicat de Bassin de l'Elorn met en œuvre un programme dans ce sens et que la Ville y est associée pour les années 2017/2018/2019.

Monsieur POULIQUEN rappelle qu'il souhaite une augmentation du budget voirie.

Madame BLEAS M. souhaite connaître l'avancement du dossier de passage à niveau de la gare.

Madame le Maire l'informe que le classement de ce passage sera prochainement revu et rappelle que le Département ne souhaite pas s'engager dans la mise en œuvre d'un passage grand gabarit nécessaire pour le territoire.

Madame BLEAS M. interroge Madame le Maire sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Madame le Maire précise que le prochain Conseil municipal examinera le Plan Local d'Urbanisme. L'assemblée sera amenée dans un second temps à se prononcer sur le P.L.U.i.

Madame BLEAS M. estime qu'il serait regrettable que la Ville soit la seule commune du territoire à ne pas adhérer au P.L.U.i.

Monsieur POULIQUEN interroge Madame le Maire sur le projet bâtiment gare.

Madame le Maire rappelle que le bâtiment sera démoli avant l'installation d'un nouveau concept gare. Ce projet portera sur une gare intermédiaire reliant les gares T.G.V.

Monsieur MICHEL rappelle qu'une société mandatée par la S.N.C.F. a interrogé plusieurs personnes du territoire notamment les usagers pour affiner les besoins de la population.

Madame le Maire ajoute que le nouveau concept sera installé au printemps.

Madame le Maire clos le débat.

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette donnant lieu à un débat au Conseil municipal, dans les communes de 3 500 habitants et plus,

CONSIDERANT que la présentation de ce rapport doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif,

VU le rapport présenté par Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

ID : 029-212901052-20170210-2017107-DE

VU les interventions des différentes listes composant l'assemblé é, fiché le

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2017.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 10 février 2017.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

Et de la publication, le 13/12/15

Fait à Landivisiau, le 27.....

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

Le Maire,

Laurence CLAISSE

Envoyé en préfecture le 27/02/2017

Reçu en préfecture le 27/02/2<mark>017

Affiché le

ID : 029-212901052-20170210-2017107-</mark>DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 10 FEVRIER 2017 R.O.B. 2017

Envoyé en préfecture le 27/02/2017

Reçu en préfecture le 27/02/2017

Affiché le

ID: 029-212901052-20170210-2017107-DE

Rapport d'orientations budgétaires 2017

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE LA FRANCE

LA SITUATION DE LA VILLE DE LANDIVISIAU

3. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

Envoyé en préfecture le 27/02/2017

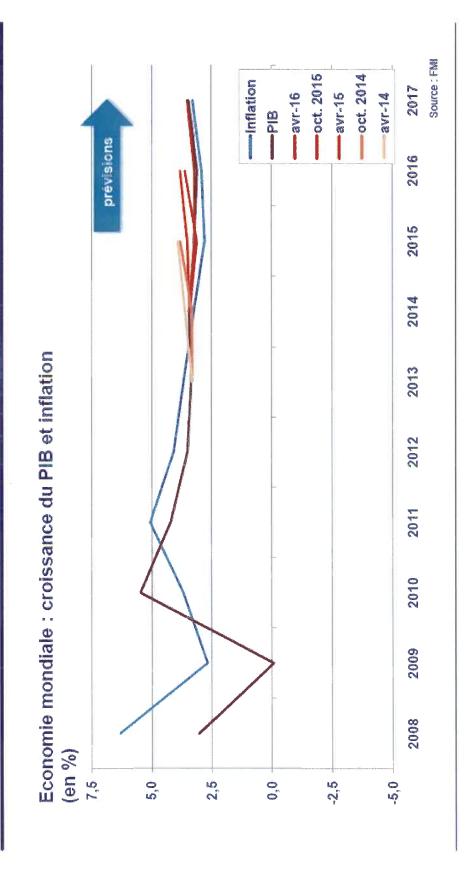
Reçu en préfecture le 27/02/2017

Affiché le

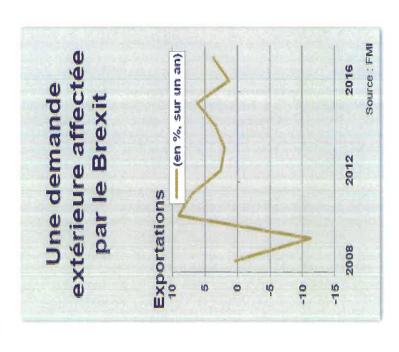
ID: 029-212901052-20170210-2017107-DE

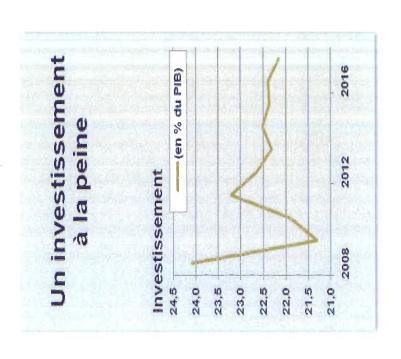
Perspectives économiques de la France

Une économie mondiale qui ne cesse de ralentir

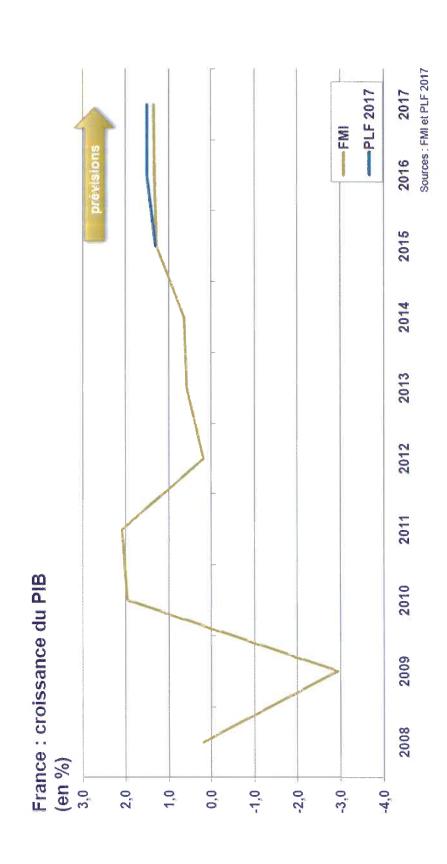


France: des fondamentaux fragiles...

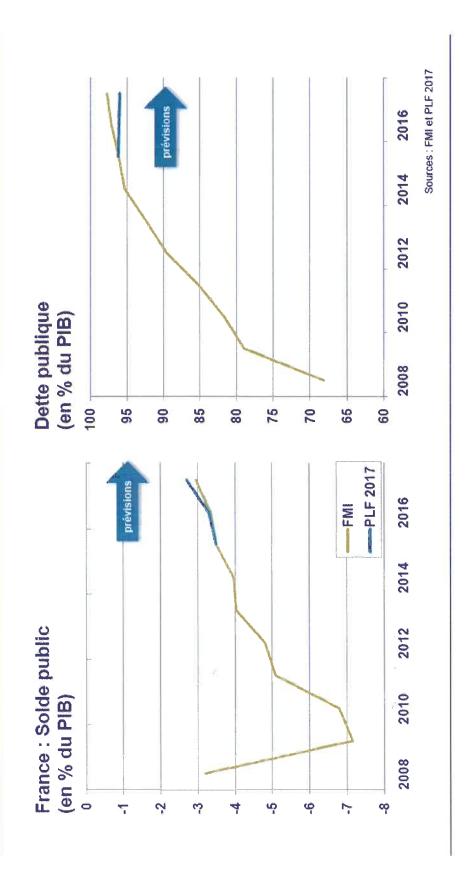








...et des objectifs (trop) ambitieux pour les comptes publics



ID: 029-212901052-20170210-2017107-DE

En résumé

Une économie mondiale prise au piège de la déflation ?

✓ Un pic de croissance derrière nous en zone euro

■ Une croissance du PIB qui plafonnera en France

1,3% en 2016 et en 2017 dans le scénario FMI

▲ Des risques nombreux de voir la croissance être plus faible

▲ Des hypothèses de croissance du PLF 2017 (trop) optimistes...

...pour des objectifs de déficit public et de dette publique qui ne pourront être tenus

ID: 029-212901052-2017021<mark>0-2017107-</mark>DE

Etat des lieux des finances locales en 2015

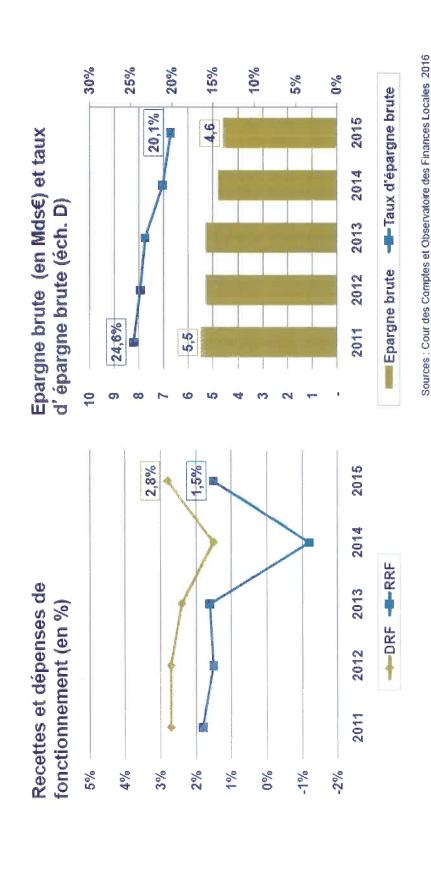
Les finances des régions et des départements Θ

Les finances du bloc communal

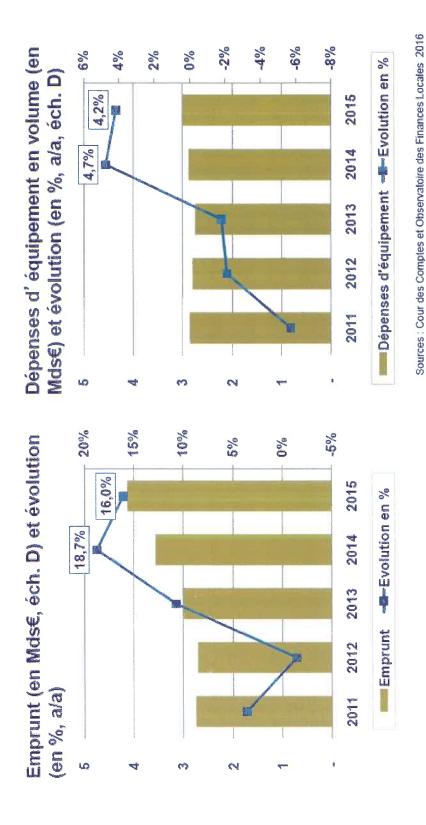
Accélération de la rationalisation de la carte intercommunale et

mmunal

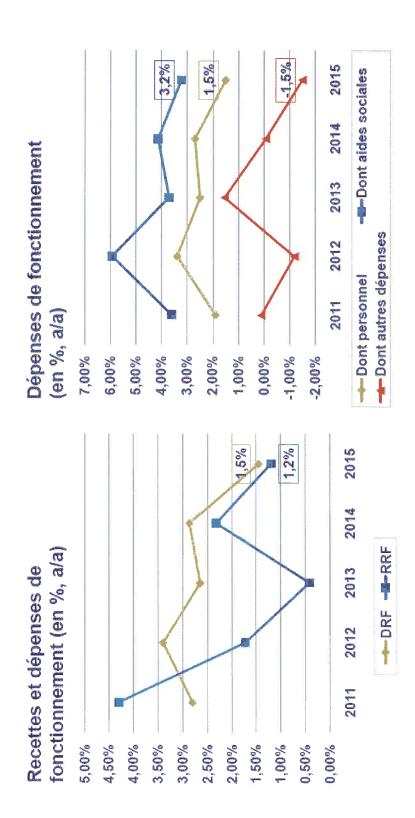
Régions : poursuite de l'effet ciseau et de la dégradation de l'épargne brute...



...entrainant un recours accru à l'emprunt pour financer un investissement en hausse

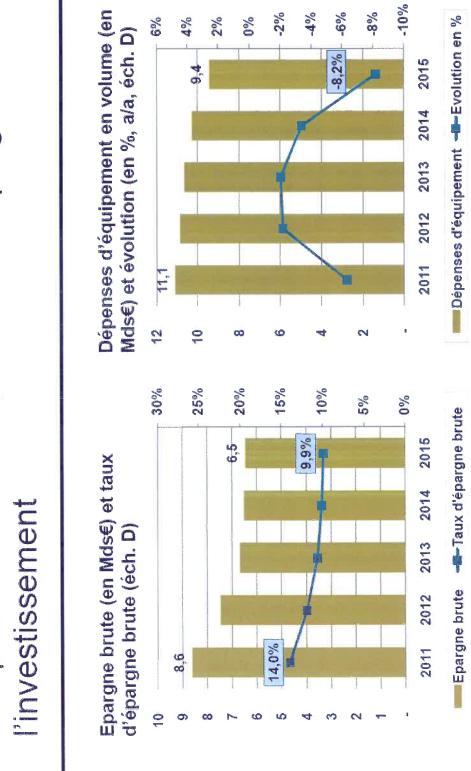


Départements : une section de fonctionnement fortement impactée par les aides sociales...



Sources: Cour des Comptes et Observatoire des Finances Locales 2016

... et poursuite de la diminution de l'épargne et de



Sources : Cour des Comptes et Observatoire des Finances Locales 2016

Etat des lieux des finances locales en 2015

1) Les finances des régions et des départements

(2) Les finances du bloc communal

Accélération de la rationalisation de la carte intercommunale et

Des recettes plus dynamiques que les dépenses en 2015











Progression de l'épargne brute en 2015

Epargne brute (en Mds €) et taux d'épargne (en %, éch. D)







Une poursuite de la baisse du volume d'investissement



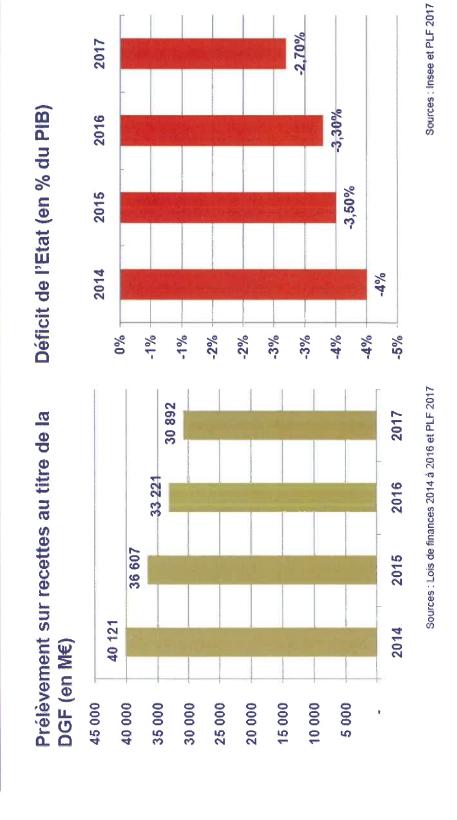


ID: 029-212901052-20170210-2017107-DE

L'année 2015, en résumé

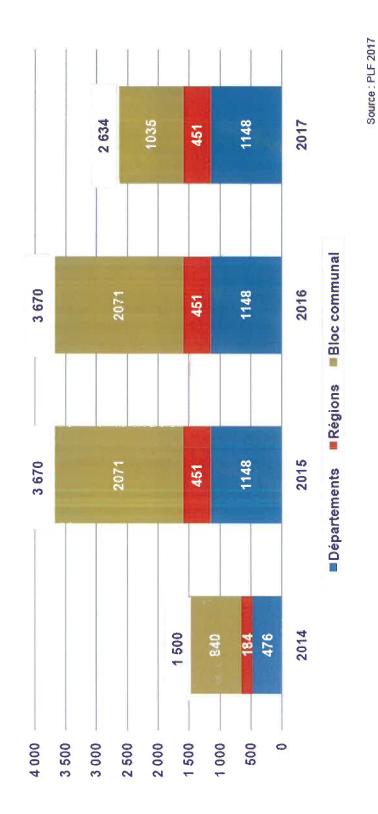
- Des recettes de fonctionnement qui progressent...
- ... associées à des efforts de gestion plus importants qu'en 2014
- ... entraînant une hausse de l'épargne brute en 2015
- ... et des ratios qui restent bien positionnés
- Mais une nouvelle baisse importante des investissements dont le niveau semble être la variable d'ajustement de la baisse des dotations
- Pour un horizon toujours incertain?
- Quid du maintien de l'épargne brute et des ratios en 2016 avec la deuxième année de forte minoration des dotations?
- Vers une poursuite de la baisse des investissements?

Une baisse de la DGF qui contribue à réduire le déficit de l'Etat



Un effort moindre confirmé pour le bloc communal en 2017

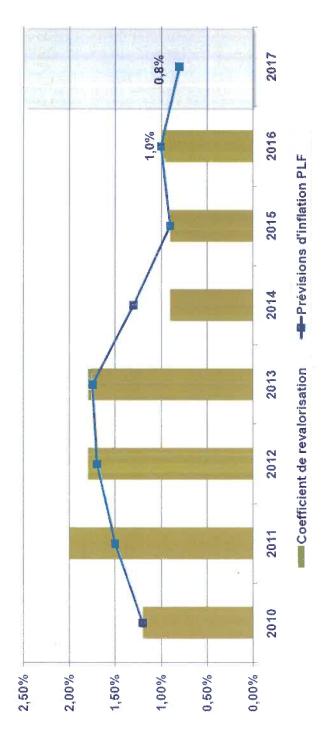




ID: 029-212901052-20170210-2017107-DE

Coefficient de revalorisation des bases de fiscalité : prévision toujours prudente

Inflation française prévue au PLF et coefficient de revalorisation des bases



Sources: PLF 2017 et Finance Active

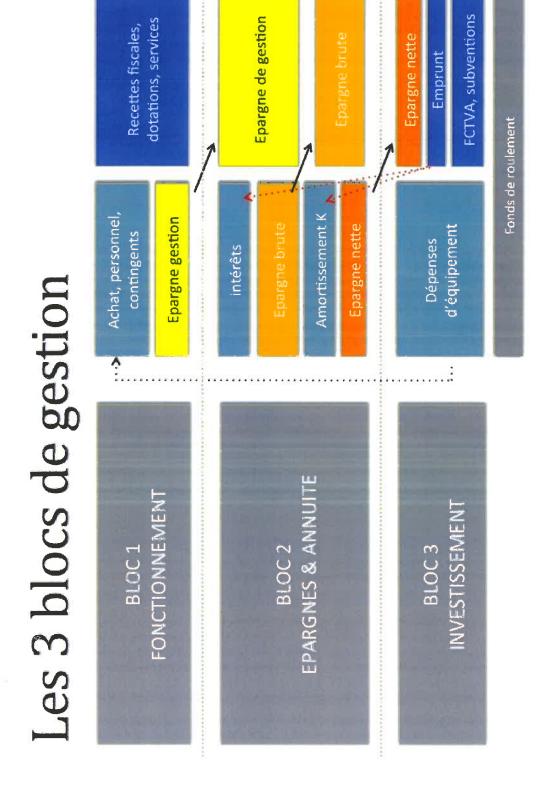
TAUX DEFINITIF RETENU PAR LE PARLEMENT POUR 2017 : + 0,4 %

2018 ET SUIVANTS : REVALORISATION DÉFINIE SUR LA BASE DE L'INFLATION CONSTATÉE ET NON PRÉVISIONNELLE

Envoyé en préfecture le 27/02/2017 Reçu en préfecture le 27/02/2017 Affiché le ID : 029-212901052-20170210-2017107-DE

52

La situation de la ville de Landivisiau



LANDIN	NDIVISIAU - CA 2013-2015 - Vue d'ensemble	015 - Vue d'ensem	ble	
ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	11 222 976 €	11 283 988 €	11 405 850 €	+0,82 %
RECEITES DE GESTION (nos R78 8 R77)	11 139 656 €	11034335€	11 352 874 €	+0,95 %
dont dotations & participations (R74)	2 674 602 €	2 564 289 €	2 625 097 €	-0,93 %
dont fiscalité directe locale (R731)	4 401 005€	4 485 957 €	4671807€	+3,03 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	8 975 546 €	8 912 458 €	8 786 078 €	-1,06 %
DEPENSES DE GESTION (hors D88 & D87)	8 324 691 €	8 299 575 €	8 226 467 €	% 69'0-
dont dépenses de personnel (D012)	4 645 847 €	4 782 096 €	4 870 214€	+2,39 %
ÉPARGNE DE GESTION	2 814 965 €	2734760€	3 126 407 €	+5,39 %
Frais financiers	948 330 €	599 039 €	549 14D €	-7,97 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	2 195 577 €	2 163 607 €	2 586 330 €	+8,53 %
Amortissement du capital de la dette	1 226 574 €	1.186.955€	1213224€	-0,55 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	968 903 €	976 652 €	1 373 106 €	+19,05 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régle)	1145116€	1 091 172 €	1 487 039 €	+13,96 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (has dette)	2 075 905 €	4 229 975 €	996 219€	-30,73 %
RECEITES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	331611€	522 580 €	966 413 €	+70,71 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	-550 €	0€	1625€	20
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	3 735 125 €	2 559 183€	226 420€	-75,27 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	2 959 184 €	228 420 €	1573 345€	-27,08 %
ENCOURS DE DETTE AU 34/12	14 564 543 €	12 954 495 €	11 971 271 €	-9,34 %

Des équilibres budgétaires confortés entre 2013 et 2015

Eug.

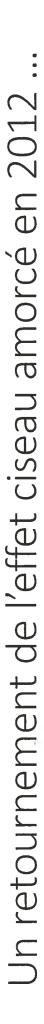
- les recettes réelles de fonctionnement ont progressé en moyenne de + 0,82 % / an

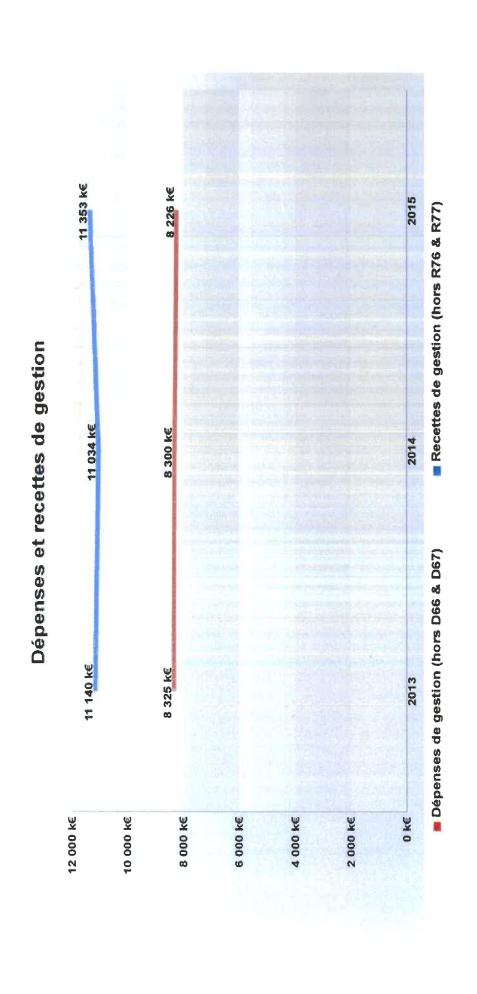
- les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé en moyenne de **- 1,06** % / an

- 7, 3 millions d'euros ont été consacrés à l'investissement

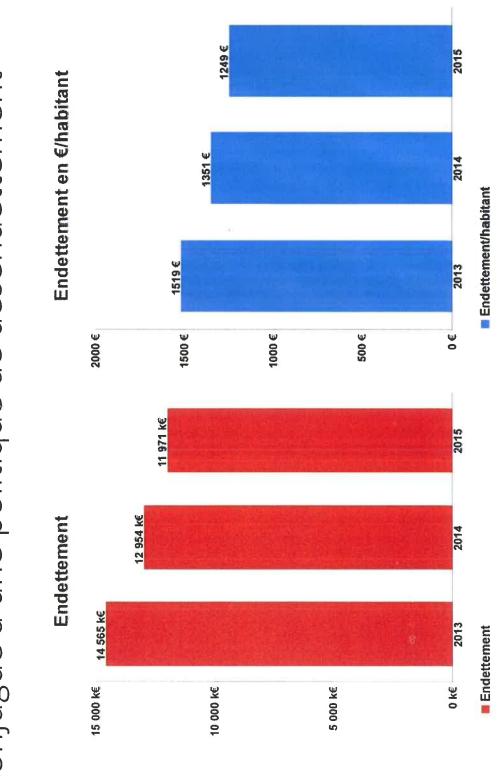
l'encours de la dette a été ramené de 14 564 543 € à 11 971 271 €, soit **- 21,66 %**

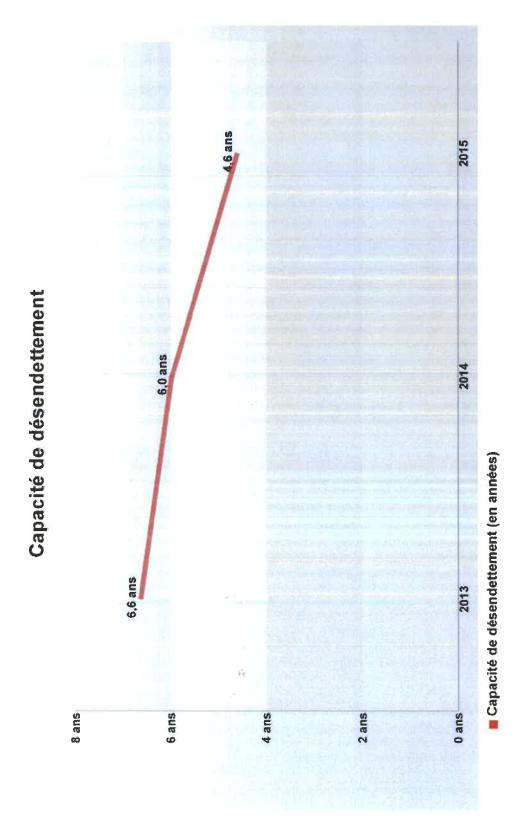
l'épargne nette a progressé de + 41,72 % (moyenne annuelle + 19,05 %)











DGF: une baisse de − 492 976 € en 2 ans, anticipée lors de la prospective réalisée en 2014

ESTIMATION 2015 (PROSPECTIVE 2014)

RÉALISÉ 2015

Dotation forfaitaire : 1 103 966 €

Dotation de solidarité rurale : 369 296 €

Dotation nationale de péréquation : 90 280 €

Total: 1 564 082 €

Total DGF / population : 165 €

Moyenne communes de même strate : 175 €

Dotation forfaitaire : 1 097 394 €

Dotation de solidarité rurale : 388 668€

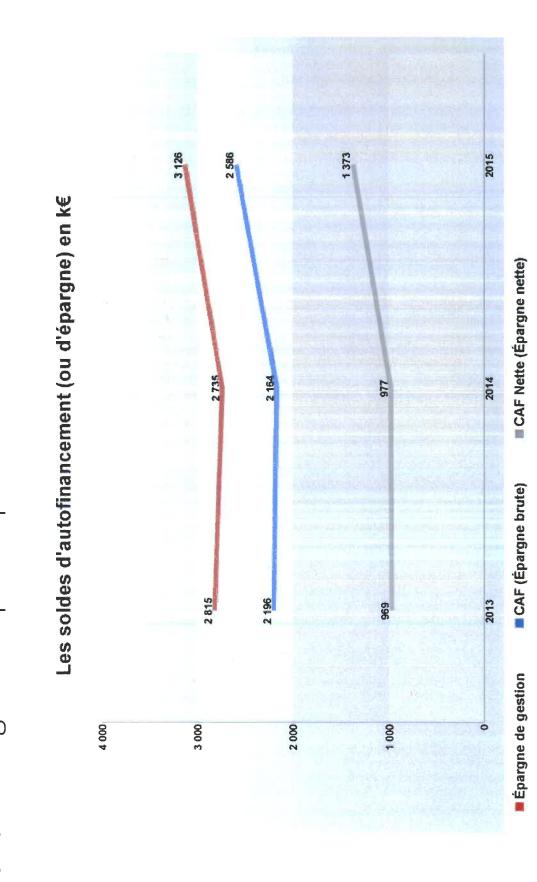
Dotation nationale de péréquation : 91 726 €

Total: 1577 788 €

Total DGF / population DGF : 166 €

Moyenne communes de même strate : 175 €





Les orientations budgétaires 2017

2017 : une année encore nécessairement placée sous le signe d'une très grande prudence...

- Ø D'un côté :
- Une stabilité des produits de la fiscalité
- Un endettement maîtrisé
- De l'autre côté :
- Des dépenses de fonctionnement soumises à des augmentations non maîtrisables par la
- L'incertitude quant au niveau de baisse réelle des concours financiers de l'Etat
- Des exonérations fiscales et des transferts de charges non compensés par l'Etat
- L'impact réel de la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels
- Un désengagement financier amorcé ou déjà annoncé par les autres collectivités
- La réduction de l'attribution de compensation, conséquence du transfert des compétences à l'échelon intercommunal

d'où le respect de cinq principes de bonne gestion :

MAINTENIR LA QUALITÉ DES SERVICES... ET LES EFFORTS D'ÉQUIPEMENT

En maintenant les taux de fiscalité

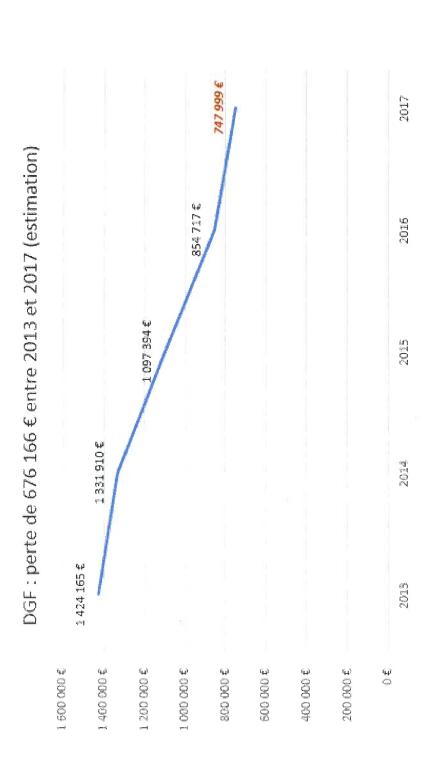
En dégageant de l'épargne (ou

autofinancement)

En contenant le niveau d'endettement

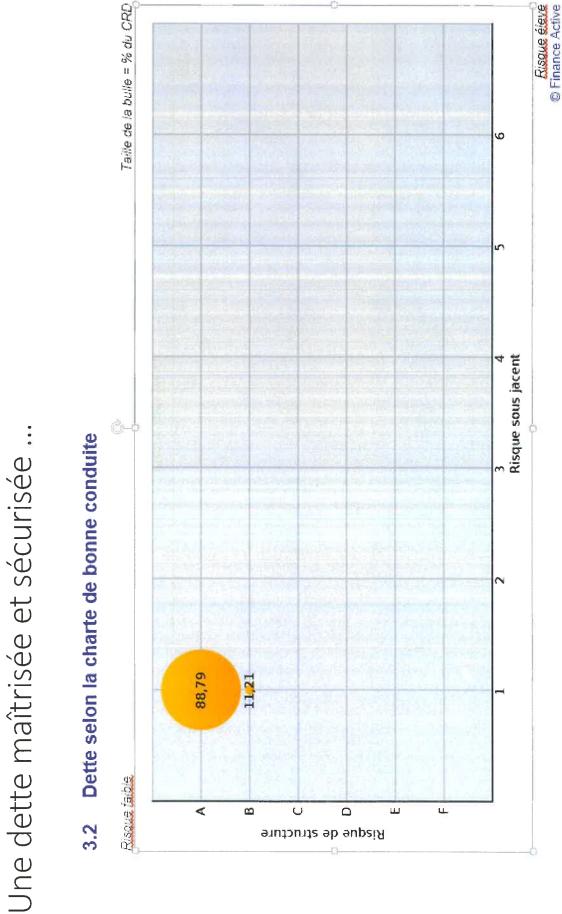
En évitant l'effet de ciseau en fonctionnement

Maintien des taux de fiscalité sans augmentation... malgré la baisse de la DGF ...

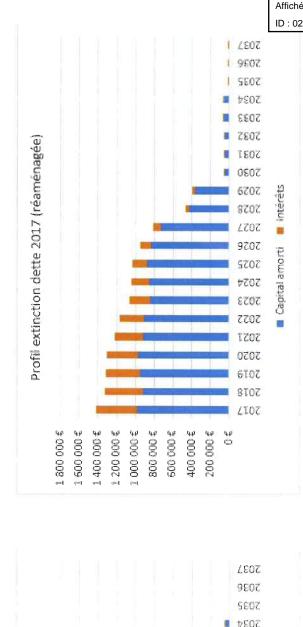


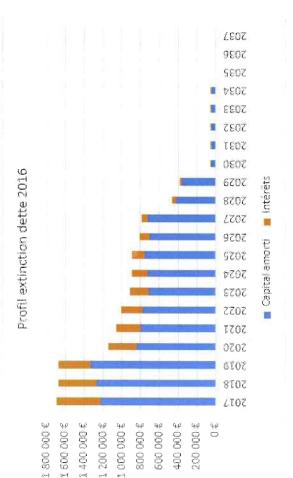
... et des exonérations fiscales non compensées

5.2		76		39			<u> </u> €		€ 0			468 €		228 €	
Ecarl notification / réalisation 2016		- 567917€		- 95 126 €			43 121 €		9710€			46		22	
Réalisé 2016		12 429 083 €	16,75%	2 081 872 €	1 250 653 €		12 091 121 €	22,52%	2 722 920 €	1922949€		138 168 €	48,69%	67 274 €	2763€
Notification 2016		12 997 000 €	16,75%	2176998€			12 048 000 €	22,52%	2713210€			137 700 €	48,69%	67 046 €	
Réalisé 2015		10834077€	16,75%	1814708€	1211287€		12 128 458 €	22,52%	2 731 329 €	1 808 796 €		134 064 €	48,69%	65 276 €	2 681€
FISCALITE DIRECTE	Taxe d'habitation	Base	Taux	Produit (Ville)	Produit (CCPL)	Taxe foncier bâti	Base	Taux	Produit (Ville)	Produit (Département)	Taxe foncier non bâti	Base	Taux	Produit (Ville)	Produit (CCPL)









Eviter l'effet ciseaux en continuant à maîtriser tous les postes de

Personnels:

- stabilité des effectifs (remplacement de 4 départs à la retraite avec un renfort pour faire face à l'instruction des cartes nationales d'identité) et prise en compte des 4 scrutins électoraux, de la revalorisation du point d'indice (+ 0,6 % au $1^{\rm er}$ juillet 2016 et + 0,6 % au $1^{\rm er}$ février 2017, soit: + 35 000 ε en année pleine)
- augmentation des cotisations retraites (+ 0,15 %) et cotisation CNFPT (+ 0,5 %) pour les 15 emplois aidés
- mise en œuvre des décrets relatifs aux « parcours professionnels, carrières et rémunérations »
- droits à avancement de carrière (GVT) : + 0,80 %
- Charges à caractère général et autres charges de gestion courante :
- maintien des autorisations de crédits 2016 en restant sous l'objectif d'évolution de la dépense locale (+ 1,3 % en 2017)
- stabilité des **subventions aux associations**, mise en œuvre de l'**agenda programmé d'accessibilité**, édition du **festival** « **Moi les Mots** » , externalisation de la signalisation routière, **renouvellement du dispositif de vidéo** protection

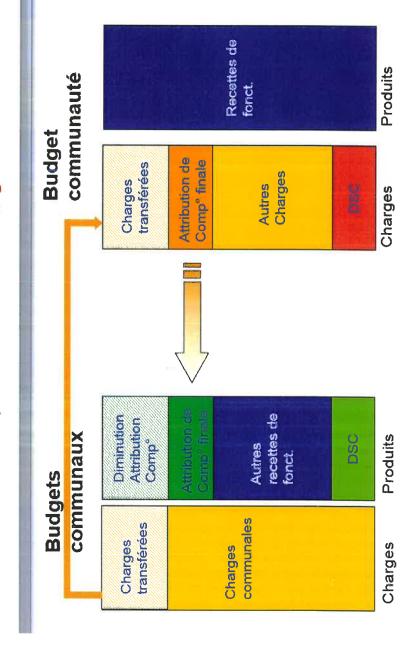
Frais financiers:

recul par rapport à 2016 malgré le recours potentiel à un nouvel emprunt de 1 million d'euros à taux variable (base Euribor 3 mois + 0,65 %)

ID: 029-212901052-20170210-2017107-DE

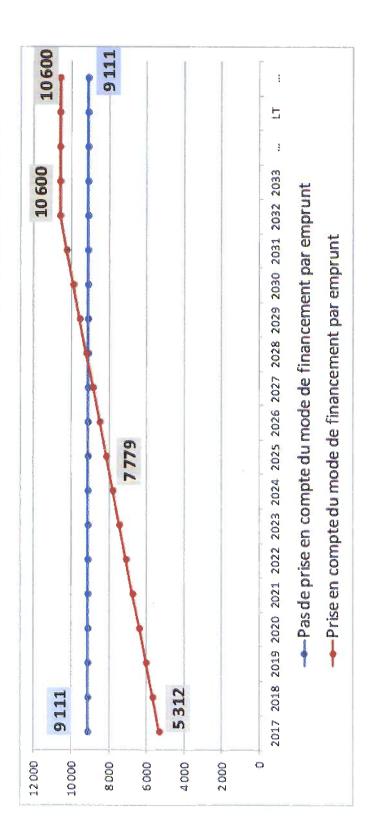
Eviter l'effet ciseau en anticipant la réduction de l'attribution de compensation relative aux charges de fonctionnement ...

A chaque transfert de charges.



Et relative aux dépenses d'investissement ...

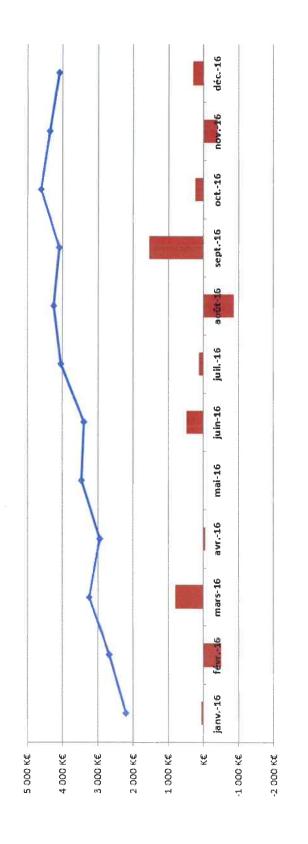
Charge nette d'investissement évaluées selon deux options (hypothèse : durée des emprunts 15 ans / taux 4.45%)



(exemple transfert aire d'accueil des gens du voyage de Pont Croix)

Préserver l'excédent brut de fonctionnement pour dégager des marges d'autofinancement

Des efforts de gestion qui ont permis de conforter les marges d'autofinancement



Crédit de trésorerie
 Total trésorerie mensuelle {hors ligne de trésorerie et comptes de tiers}
 Trésorerie de fin du mois

• Une affectation du **résultat de clôture 2016 estimé à 3,7 M€** après la prise en compte des restes à réaliser (dépenses 330 K€, recettes 1 M€) et la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

1, 9 M€)

Une section d'investissement qui devrait s'équilibrer à près de 5,5 M€ ...

SECTION D'INVESTISSEMENT (estimation)	
Recelles	
Virement de la section de fonctionnement	1 200 000 €
Affectation résultat 2016	3 700 000 €
FCTVA	123 000 €
Cession centre technique des haras	397 000 €
Subvention	-
Total	5 420 000 €
Dépenses	
Remboursement annuité d'emprunt	1 000 000 €
Remboursement avance CDC	115 000 €
Programme investissements 2017	2 405 000 €
Autofinancement investissements 2018	1 900 000 €
Total	5 420 000 €

ID: 029-212901052-20170210-2017107-DE

OPERATIONS 2017 - 2018

Aménagement de la vallée des enfants Aménagement de la place Jeanne d'Arc Démolition de l'ancienne école de kervignounen

Réhabilitation de la Maison des Loisirs et de la Culture

Reprise des façades de la salle le Vallon

Programme annuel de voirie communale

Travaux sur bâtiments communaux (Mairie, résidence Mangin)

Tranche de renouvellement du réseau éclairage public

Effacement des réseaux rue Douaumont

Travaux chapelle St Anne

Mise en œuvre de l'agenda programmé d'accessibilité

Mise aux normes acenseur mairie

Renouvellement des feux tricolores

Acquisition foncière

Renouvellement matériel et outillage